

Compte-rendu de réunion du conseil municipal

Séance du 10 mai 2005 - 18 h 00

Sous réserve de son approbation

L'an deux mille cinq, le dix mai, à dix huit heures, le conseil municipal de Rosans s'est réuni, après convocation légale, dans la salle habituelle de ses séances, à la mairie, sous la présidence de Monsieur Nicolas Rosin, Maire.

Date de la convocation : 03-05-2005.

Présents : Mmes Chantal Boget, Josy Olivier, Annie Ponson. MM. Jacky Boussemaere, Alain Cornillac (jusqu'au point 6), Dominique Gueytte, Pierre Michel, Robert Reynaud.

Absent excusé : M. Ahcène Alouani.

1 – Nomination d'un secrétaire de séance, approbation du dernier compte-rendu

Les comptes rendus du 18 et du 25 mars 2005 sont approuvés.

✎ Robert Reynaud est nommé **secrétaire de séance**.

Les prochains rendez-vous sont notés :

- 11 juin à 11 heures, présentation de « La déportation dans les camps nazis », une exposition DMPA Ministère de la Défense, proposée par le Service Départemental de l'ONAC des Hautes-Alpes

- 9 juillet à partir de 16 heures, présentation de l'exposition « Algérie, histoire et culture » proposée par l'Institut du Monde Arabe.

Les membres de la commission urbanisme, réunis dans l'après-midi, informent que le 2 juillet à 16 heures, une réunion publique permettra de présenter et de débattre des grandes orientations du P.L.U.

Ils souhaitent auparavant soumettre au conseil municipal la question de l'implantation d'une zone d'activité (d'une superficie d'environ 5 Ha). Trois terrains sont pressentis. Par cinq voix pour (Alain Cornillac, Nicolas Rosin, Chantal Boget, Robert Reynaud, Jacky Boussemaere), les conseillers optent pour un terrain entre Les Buissons et La Rose.

2 - Co-propriété au grand pré, approbation du devis du géomètre

Rapporteurs : *Nicolas Rosin, Pierre Michel, Alain Cornillac*

Le cabinet de géomètre Epelly a fait une proposition concernant le travail préalable nécessaire à la constitution d'une co-propriété au grand pré. Dans les appartements, des travaux de mises aux normes sont préconisés (plomberie, électricité). Certains conseillers s'interrogent sur la nécessité de ces travaux et de la responsabilité qui pourrait être retenue contre la municipalité en cas d'accident. Certains préféreraient faire le minimum de travaux et indiquer une clause dans les actes notariés « appartement pris en l'état ».

Sur le plan d'implantation des voiries proposées (avec places de parkings), l'adjoint rappelle qu'un projet de lotissement avait été fait en 1974 « Pigranier, plein soleil », sur le terrain qui jouxte le terrain du grand pré. L'implantation des voiries sur ce projet est plus satisfaisante que les plans proposés par le géomètre (pas de trop fort dénivelé pour le déneigement en particulier).

Concernant le terrain du projet de lotissement, la question se pose de savoir si la commune souhaite viabiliser les lots (comme dans le projet initial) ou vendre des parcelles sans plan d'ensemble.

✎ **Compte tenu des répercussions importantes des choix à faire, la commission « vente » du grand pré se réunira à nouveau avec le géomètre afin de soumettre des orientations argumentées au conseil municipal.**

3 – Grand pré : tarif salle commune et remboursements frais d'antenne à un locataire

Rapporteur : Josy Olivier

Les tarifs de locations de la salle commune du grand pré n'ont pas été fixés. Il est proposé que ce soit les mêmes qu'à la salle polyvalente. Un locataire a avancé le dépannage de l'antenne collective de télévision à l'entreprise Lefebvre. Il conviendrait de le rembourser. Pour les locations saisonnières, il faut fixer le montant de la caution demandée à l'entrée dans les lieux.

- **Les tarifs de location de la salle commune du grand pré pour une soirée sont les suivants**
 - Associations..... 30 €
 - Particuliers..... 75 €
- **Le conseil accepte le remboursement de la somme de 122 € à Monsieur Bounaud, locataire du grand pré, pour les frais d'antenne**
- **Le conseil fixe à 200 € le montant de la caution demandée aux locataires saisonniers (caution rendue, après inventaire, par courrier).**

4 – Lutte contre les risques d'incendie, mise en demeure des propriétaires, chantier pilote, réservoir Saint-Etienne

Rapporteurs : Nicolas Rosin, Robert Reynaud, Chantal Boget, Alain Cornillac

Le maire rappelle la réunion en préfecture le 1^{er} juillet 2004 au sujet de la prévention des risques d'incendie. Concernant l'obligation faite aux propriétaires privés de débroussailler les parties de terrain situées autour des habitations, un recensement des terrains concernés a été fait. Une quinzaine de propriétaires ont été avertis par courrier recommandé. Ils sont informés de leurs obligations et ont un délai de deux mois pour réaliser les travaux.

Afin de montrer l'exemple, la commune souhaite qu'un chantier pilote soit mené sur un terrain communal concerné par l'obligation. L'association Initiatives 05, partenaire de la commune, sera contactée. Il est remarqué que le terrain utilisé par l'association pour y faire des plantations, avait été proposé à la vente d'un particulier. Cette proposition sera réexaminée quand l'association aura trouvé un terrain adéquat à son activité (demande de la pépinière à l'A.D.S.E.A. pour l'instant éconduite).

Il est souligné que la coupure électrique du vendredi précédent (2 heures) était due à la chute d'un peuplier sur la ligne. Les élus regrettent que certains administrés n'aient pas compris le danger que représentent ces arbres (qui risquent de tomber sur la chaussée) et reprochent à la municipalité de les couper (en gardant les souches, les arbres peuvent de plus repartir).

Concernant la demande d'un pompier volontaire de pouvoir utiliser rapidement l'eau disponible dans le réservoir de Saint-Etienne, il est noté qu'en aucun cas les engins pourront se servir directement de l'eau potable (risque sanitaire) mais peuvent utiliser le trop-plein.

- **Le conseil demande à la D.D.A.F. qu'un chantier pilote soit mené sur un terrain communal, ce chantier aura valeur d'exemple pour les autres propriétaires concernés.**

5 – Tenue de l'exposition sur la déportation

Rapporteur : Nicolas Rosin

Une convention a été signée avec l'O.N.A.C. pour présenter à la salle Saint-Arey du 7 au 27 juin « La déportation dans les camps nazis », une exposition DMPA Ministère de la Défense, proposée par le Service Départemental.

- **Compte tenu des disponibilités de chacun, l'exposition sera ouverte au public et notamment les écoles le mardi, samedi et dimanche de 15 h à 17 h et sur rendez-vous.**

6 – Tenue du bureau électoral le 29 mai 2005

Les conseillers se répartissent les permanences pour tenir le bureau de vote le dimanche 29 mai de 8 h à 20 heures pour le référendum concernant la constitution européenne.

7 – Devis protections à Saint-Arey contre les pigeons

Les devis proposés ne peuvent pas être comparés, il sera demandé des précisions pour une décision ultérieure.

8 – Maison Landes, recouvrement de la facture d'électricité

Le relevé EDF de la maison Landes doit être imputé au compte de l'occupante.

✚ **La somme de 796,64 € sera demandée à Madame Lopez pour sa consommation d'électricité.**

9 – Dossiers de demande de subventions parking et école

Rapporteurs : *Nicolas, Rosin, Pierre Michel*

Les travaux à l'école sont chiffrés à 22 800 € H.T. Ils comprennent la création d'un S.A.S. qui permettra de réduire encore la consommation d'énergie et la création d'un accès par l'arrière de la cour afin de sécuriser les déplacements des enfants aux heures d'arrivée et de sortie de l'école.

✚ **Le conseil retient ce projet et sollicite le conseil général à hauteur de 13 680 €.**

Les travaux d'aménagement de la place de l'Abbé Bicais sont chiffrés à 37 100 € H.T. Ils comprennent les barrières, une porte pour le jeu de boules, le terrassement d'un petit parking en contrebas, des toilettes chimiques, du mobilier urbain (pots de fleurs).

✚ **Le conseil retient ce projet et sollicite le conseil général à hauteur de 25 970 € (70 %).**

Les travaux d'adduction d'eau à Baudon sont terminés. Une subvention sur les fonds européens (FEOGA) était prévue dans le plan de financement initial (délibération du 28 mars 2003) mais, faute de programmation en 2004, elle n'avait pas été attribuée. Les travaux étaient évalués à l'époque à 23 000 €. Le montant prévu avait été ensuite revu à la hausse (33 500 € H.T.).

✚ **Le conseil approuve le plan de financement définitif de l'opération.**

Conseil général	11 500 €	34 %
Europe (FEOGA)	13 400 €	40 %
Autofinancement	8 600 €	26 %

10 – Questions diverses

Recherche sur l'ambroisie

Un capteur de pollens d'ambroisie sera mis sur la tour carrée de juin à octobre (un toit plat était nécessaire).

Transport à la demande

La délégation de service public à la commune de Rosans pour un transport expérimental « à la demande » sur le canton a été adoptée par le conseil général et une subvention de fonctionnement a été accordée pour la mise en place de ce service

Maison technique

Le conseil général a acquis le terrain jouxtant la maison technique du département (ancien local D.D.E.) afin de réaliser l'agrandissement et rénovation prévus depuis longtemps.

L'ordre du jour est épuisé, la séance publique est levée à vingt et une heures.

	Présence	Signature
Rosin Nicolas, Maire,	X	
Olivier Josy, 1 ^{ère} adjointe	X	
Michel Pierre, 2 ^{ème} adjoint	X	
Gueytte Dominique, 3 ^{ème} adjoint	X	
Alouani Ahcène	Absent excusé	
Boget Chantal	X	
Boussemaere Jacky	X	
Cornillac Alain	X	
Ponson Annie	X	
Reynaud Robert	Secrétaire	